



VOIES RÉSERVÉES COVOITURAGE : LE MEILLEUR MOYEN D'ÊTRE SEUL SUR LA ROUTE, C'EST D'ÊTRE À PLUSIEURS.

JUILLET 2024 :
MISE EN PLACE
DE RADARS
DE CONTRÔLE.
Et si vous testiez plutôt
l'indemnisation conducteur
En Covoit' ?



MÉTROPOLE

GRAND LYON

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agr - Mobiliser - Accueillir

SYTRAL
MOBILITÉS

LES VOIES RÉSERVÉES COVOITURAGE

COMMENT ÇA MARCHE ?

Comment les reconnaît-on ?

Situées à gauche de certaines voies rapides, les voies réservées sont activées lorsque le panneau qui les signale est allumé.

Qui peut les emprunter ?

L'accès à ces voies est réservé aux véhicules - autos comme motos - avec deux occupants ou plus, qu'ils soient du même foyer ou non, que le passager soit majeur ou non. Les véhicules Crit'Air 0, les taxis et les bus peuvent également les emprunter



La voie est activée



La voie n'est pas active (tout le monde peut y circuler)



Fin de la voie covoiturage





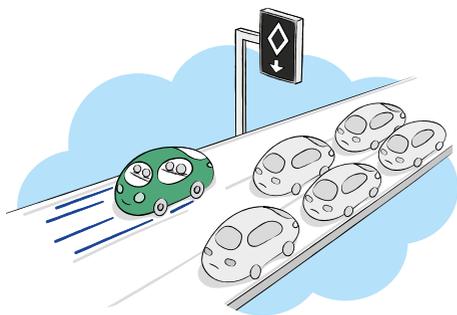
Où sont-elles situées ?

Dans les deux sens de la M6, entre les sorties 33 (Dardilly) et 36 (Tassin-la-Demi-Lune), et de la M7 entre l'échangeur de Confluence et celui de Pierre-Bénite.

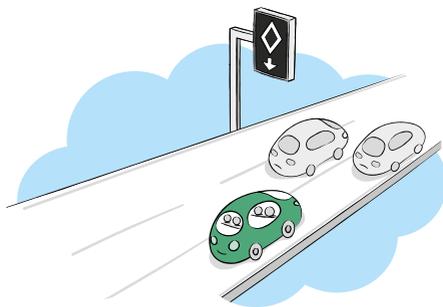
Voir carte ci-après >

Quand doit-on les utiliser ?

Elles sont en service 24h/24 et 7j/7. Attention, même lorsque qu'elles sont en service, si le trafic est fluide, le code de la route s'applique normalement et l'on roule à droite tant que c'est possible (**schéma ci-dessous**).



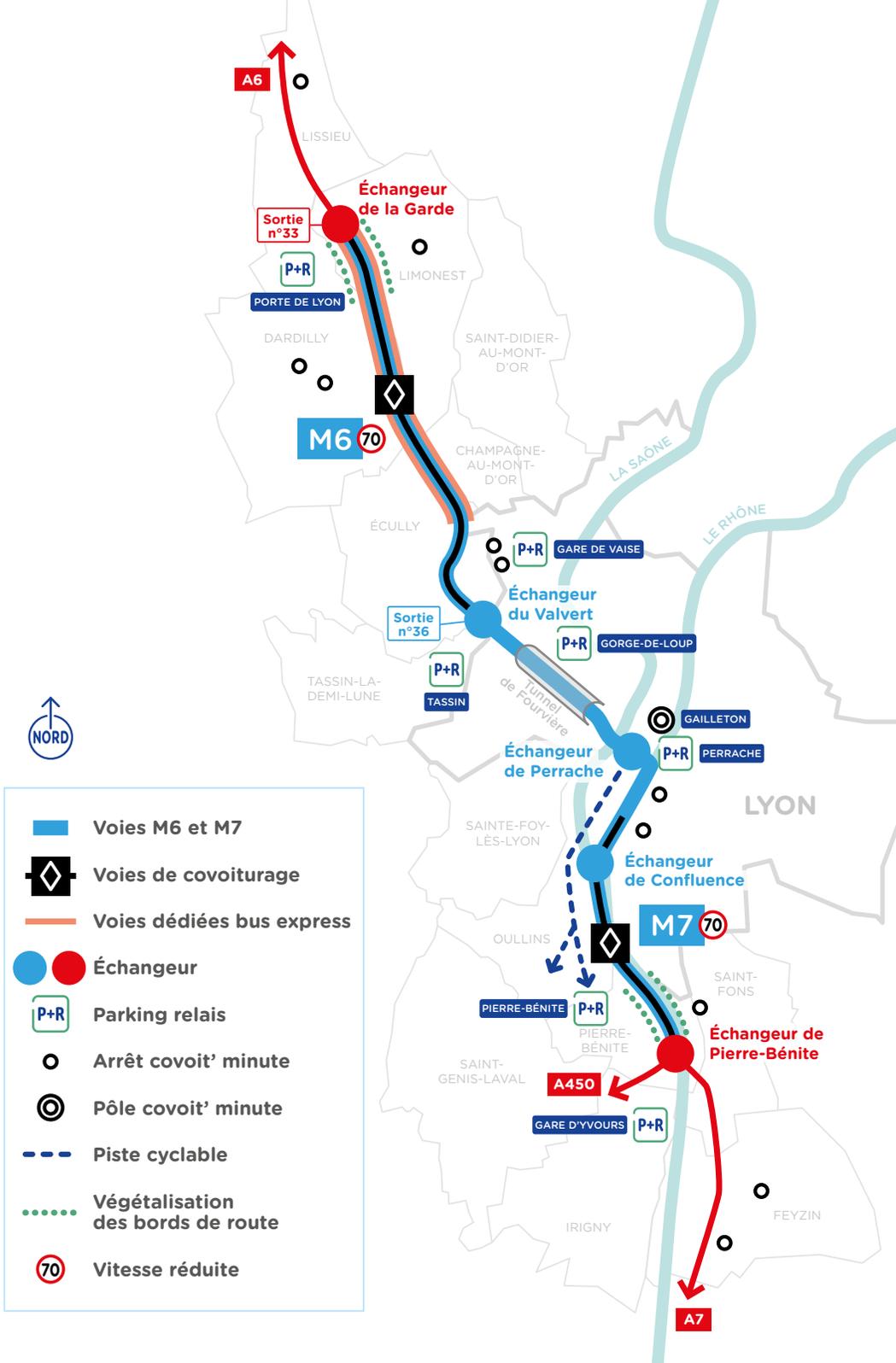
^ Lorsque la circulation est dense ^



^ Lorsque la circulation est fluide ^

Le trafic est-il contrôlé sur ces voies ?

Oui ! Des radars-caméras repèrent le nombre d'occupants dans chaque véhicule (reconnaissance de silhouettes sans identification). Si le conducteur est seul, les images sont transmises à la police qui peut établir un procès-verbal d'infraction. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 135 € (4ème classe). Les forces de l'ordre peuvent également contrôler les véhicules en situation, lors de leurs patrouilles motorisées.



- Voies M6 et M7
- Voies de covoiturage
- Voies dédiées bus express
- Échangeur
- P+R Parking relais
- Arrêt covoit' minute
- ◎ Pôle covoit' minute
- Piste cyclable
- Végétalisation des bords de route
- 70 Vitesse réduite

LE COVOITURAGE QUOTIDIEN N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE !

1

Téléchargez
l'application
En Covoit'
Rendez-vous



2

Créez votre compte
en renseignant votre
adresse de domicile
et de travail



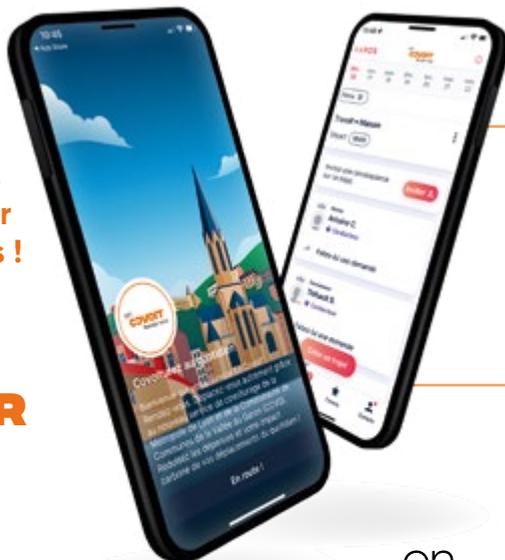
3

C'est parti!
Covoiturez avec
qui vous voulez
dans l'app



Abonnés TCL ?
Vos trajets
passager
sont offerts !

2 PAR JOUR



en
COVOIT'
Rendez-vous

LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN C'EST FACILE



Le covoiturage, c'est avec la famille, les amis, les collègues...

Être au moins deux, c'est covoiturer !

La Métropole a développé des solutions pour faciliter
la pratique du covoiturage :

Les Parcs relais P+R

Il y en a plusieurs autour des
deux voies covoiturage.
Chacun peut y laisser sa
voiture, son vélo ou venir
en transport en commun et
retrouver le conducteur qui
le covoiture.

Les arrêts covoit'minute

Onze arrêts covoit'minute
ont été placés sur l'axe
M6/M7.
Objectif ? Organiser la prise
et la dépose de passagers
en autoparc.

La plateforme En Covoit' Rendez-vous

Proposer un trajet,
rencontrer des passagers,
trouver un conducteur...
En Covoit' Rendez-vous,
c'est une appli qui facilite
les déplacements urbains.



**SCANNEZ POUR
DÉCOUVRIR
L'APPLICATION !**

D'AUTRES QUESTIONS ?

Plus d'informations sur :
mobilites.grandlyon.com

Retrouvez-nous sur :



Métropole de Lyon



@grandlyon



@grandlyon



Métropole de Lyon